

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU S.I.V.E.D - NG

Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets du centre ouest Var
Nouvelle Génération

NOMBRE DE MEMBRES			
Constituant l'Assemblée (titulaires et suppléants)	Pouvant prendre part à la délibération	Présents	Ayant pris part à la délibération
58	29	22	25

DATE DE LA CONVOCATION
19/09/2023

DELIBERATION N°
04/25.09.2023

L'an deux mille vingt-trois
et le vingt-cinq septembre à 15h00

Le Comité Syndical du S.I.V.E.D. NG (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération), régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans LA SALLE POLYVALENTE à BRIGNOLES sous la présidence de Monsieur Eric AUDIBERT, Président.

Etaient présents :

Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S	Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S
C.A.P.V.	M. AUDIBERT M. GROS M. GUIOL M. PERO M. PORZIO M. VERAN	Mme RULLAN M. SIMONETTI	C.C.C.V.	M. BRUN M. LAIN M. PORTAL M. SIMON Mme VIORT	M. BERTORELLO M. DRAGONE M. MONTANARD M. ROSSI
			C.C.P.V.	M. GHINAMO M. GIACOMELLI M. PHILIBERT M. ROUSSELET M VERCOUTRE	

Monsieur LONGOUR Jean Luc de la CCCV donne pouvoir à Madame VIORT Marjorie de la CCCV
Monsieur GUILLIANO Jérémy de la CAPV donne pouvoir à Madame RULLAN Nicole de la CAPV
Madame BERTIN PATOUX Lydie de la CAPV donne pouvoir à Monsieur GUIOL André de la CAPV

OBJET DE LA DELIBERATION :

CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET

Sur le rapport de Monsieur le Président EXPOSANT :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,
VU le tableau des effectifs existant,
VU le code général de la fonction publique et notamment les articles L332 et L422-28,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
VU la circulaire NOR BCFF0926531C du 19 novembre 2009 relative aux modalités d'application de la loi de mobilité,

CONSIDERANT l'organisation actuelle du SIVED NG,
CONSIDERANT que les crédits ont été prévus au budget primitif 2023,

Le Comité Syndical, après avoir

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

DÉLIBÉRÉ à l'unanimité,

APPROUVE la création des emplois permanents suivants :

FILIERE CADRE D'EMPLOI	CATEGORIE	NOMBRE	GRADES	FONCTIONS	DUREE	DATE DE CREATION
Technique-Adjoint technique territorial	C	1	Adjoint technique territorial	Responsable adjointe service collecte - Coordinatrice des prestations	TC	01/10/2023
Technique-Adjoint technique territorial	C	1	Adjoint technique territorial	Agent technique polyvalent à l'ISDND	TC	01/10/2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Éric AUDIBERT

